

quels il a mis en oeuvre toutes les ressources de la plus souple et de la plus dangereuse éloquence. Ecoutez donc, par exemple, en quels termes excellents cet orateur sincère parle du Pape et de l'Eglise:

"L'Eglise n'avait pas le droit d'approuver une loi comme celle-ci, sa tradition s'y refusait; le Pape ne parle pas, en effet, pour aujourd'hui ni même pour demain, mais bien pour un avenir si lointain qu'il se confond, dans son esprit, avec l'éternité. Mais quand il a fait cela, il y a la vie, à laquelle il faut s'adapter.

"Nous avons à enregistrer des mouvements de souplesse admirable derrière les Encycliques intransigeantes; donnez au Pape le conseil de ne pas se dresser rigide contre une loi qu'il peut accepter.

"Si vous faites cela, je ne dirai pas que vous agissiez en bons catholiques—ce n'est pas mon affaire—mais je dirai que vous agissiez en bons Français. (Applaudissements à gauche.) Vous aurez prouvé qu'on peut avoir l'esprit porté vers Rome, qu'on peut être disposé, par discipline, à s'incliner devant ses ordres, mais qu'on ne se désintéresse pas de la paix de son pays et des troubles qui peuvent y éclater."

Ne voilà-t-il pas un ministre respectueux, raisonnable et bien disposés!!! Il comprend les motifs du Pape, il comprend la situation des catholiques, et il veut les aider. Puisque les associations cultuelles ne sont pas possibles, eh bien, essayons autre chose, s'écrie-t-il avec candeur. "Je ne dirai pas qu'ayant prévu le refus du Pape j'avais aménagé la loi dans cette prévision, ce serait mentir. Si j'avais voulu lier le service du culte aux associations rien n'était plus facile: il n'y avait qu'à insérer dans l'article 18 une disposition de ce genre: "La célébration du culte ne peut avoir lieu que par le moyen d'association." J'avais d'abord inséré une telle disposition dans mon projet, mais je l'ai fait disparaître, et pourquoi? Le paragraphe 2 de l'article 9 prévoit le cas où une association est dissoute pour violation de la loi. Et alors je me suis dit: si nous sommes contraints de dissoudre une association, qu'arrivera-t-il pendant la période qui précédera la formation d'une association nouvelle? On ne peut interrompre le culte. J'ai donc fait dis-